

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 juin 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4076-2018, Phase 2 (Aspects tarifaires et comptables).
Cause tarifaire 2019-2020 d'Énergir

Demande de renseignement no. 3 à Énergir par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 3 à Énergir par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* en Phase 2 (Aspects tarifaires et comptables) du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4076-2018 –Phase 2 (Aspects tarifaires et comptables)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 3
À ÉNERGIR

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

TABLE DES MATIÈRES

A. PLAN GLOBAL EN EFFICACITE ENERGETIQUE 2019-2020 PIECE B-0083, ÉNERGIR-J, DOCUMENT 3

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-1

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0083, Énergir-J, Document 3, Tableau 2 : Analyse comparative des offres actuelles d'Énergir et de TEQ pour le Remise au point des systèmes mécaniques, pages 11, ligne 7, économies attribuées et ligne 8, considérations additionnelles.

Préambule : À la ligne 7, Énergir ne tient compte que du gaz naturel et à la ligne 8, il est spécifié que les économies d'électricité sont prises en compte dans les tests de rentabilité.

Demande(s)

3.1.1 Veuillez réconcilier l'apparente contradiction entre les énoncés pour la colonne Énergir des lignes 7 et 8.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-2

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0083, Énergir-J, Document 3, Tableau 3, page 14, ligne 3 :

Ligne	Caractéristiques	Énergir	Justification des changements
3	Participation simultanée	Non, Énergir ou TEQ	Les volets Énergir et de TEQ seraient mutuellement exclusif mais davantage harmonisés

Demande(s)

3.2.1 Veuillez expliquer la façon dont Énergir et TEQ se partage les clients.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-3

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0083, Énergir-J, Document 3, Tableau 5, page 17, note de bas de page numéro 16 :

Les paramètres pour la période 2020-2023 sont ceux présentés à la page 24 de l'Annexe de la pièce C-Énergir-0037, Énergir-2, Document 2, R-4043-2018, à l'exception du surcoût et des coûts évités qui ont été mis à jour. Les données sont basées sur l'année financière d'Énergir (1^{er} octobre – 30 septembre).

Demande(s)

3.3.1 Veuillez produire le détail de la composition des coûts évités tel que décrits aux tableaux 10 et 11, pages 24 et 25, de la pièce B-0048, GM-J, document 4 du dossier R-4018-2017.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-4

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0083, Énergir J, Document 3, Tableau 5, page 17 : ligne bénévolat.

Demande(s) :

- 3.4.1** Vous identifiez des économies de gaz naturel provenant des bénévoles. Pourquoi, de façon similaire n'y a-t-il pas d'économies d'électricité provenant des bénévoles ?
- 3.4.2** S'il y en a, comment les traiterez-vous?
- 3.4.3** Veuillez corriger votre pièce afin de tenir compte similairement des économies d'électricité provenant des bénévoles.

B. ÉCONOLER-ÉVALUATION DU VOLET PE226 — REMISE AU POINT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DES BÂTIMENTS (PROJET PILOTE) DÉCEMBRE 2018

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-5

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du Volet PE226 — Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (Projet Pilote), décembre 2018, tableau 10, page 31 :

Mesures	Durée de vie-année	Part des économies
Ajustement des équipements et des points de consigne	3 1	44%
Réparation d'équipements – contrôle de la ventilation	8 1	48%
Nouveaux équipements ou changement de configuration	12 1	8%
Durée de vie moyenne pondérée sur les économies		6,12

1 Source: Roberts J. et Tso B. (SBW Consulting), « Do Savings from Retrocommissioning Last? Results from an Effective Useful Life Study,» ACEEE Summer Study on Energy Efficiency in Buildings, 2010.

Demande(s) :

3.5.1 Est-ce que la durée de vie utilisée dans les calculs est arrondie à 6 ans ou est-ce que l'on conserve 2 décimales ? Veuillez rectifier au besoin.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-6

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE226 — Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (projet pilote), décembre 2018, tableau 11, page 32

Étape	Coût incrémental moyen
Investigation	29 408
Implantation et transfert	77 525
Suivi	14 843
Total	121 776

117 796

3 980

-Demande(s) :

3.6.1 Le total des trois rubriques indiquées est supérieur au total indiqué. Est-ce une erreur ou, y-a-t-il des éléments négatifs à considérer? Veuillez rectifier au besoin.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-7

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE226 — remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (projet pilote), décembre 2018, tableau 15, page 38 :

Phase du projet	Couverture moyenne de l'aide financière %
Phase 1: Investigation	11
Phase 2: Implantation et transfert	10
Phase 3: Suivi	3
Total	24

Demande(s) :

- 3.7.1** Comment expliquez-vous que les pourcentages donnent un total pondéré de 24 %, si les trois catégories sont égales, alors la contribution totale ne sera que de l'ordre de 7%? Veuillez rectifier au besoin.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-8

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE226 — Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (projet pilote), Décembre 2018, Annexe 1, ligne nombre de participants nets.

Demande(s) :

- 3.8.1** Pour 35 participants bruts et un taux d'opportuniste qui passe de 7% à 16%, le nombre de participants nets demeure inchangé à 33. C'est sûrement une erreur. Veuillez rectifier au besoin.

C. ÉNERGIR- DOSSIER R-4076-2018, PHASE 2, ÉCONOLER- ÉVALUATION DU VOLET PE233 —RÉNOVATIONS ÉCOÉNERGÉTIQUES, DÉCEMBRE 2018

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-9

Référence : ÉNERGIR- Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE233 —Rénovations écoénergétiques, Décembre 2018, tableau 5, page 7, colonne Murs hors terre:

Tableau 5 : Mesures par années financières évaluées

Année	Étanchéification du bâtiment	Isolation			Remplacement de fenêtres	Écrans thermiques pour serres	Total*
		Murs hors terre	Murs sous terre	Toit			
2012-2013	0	1	0	9	15	0	25
2013-2014	4	3	0	8	14	6	35
2014-2015	1	3	2	7	21	3	37
2015-2016	9	5	1	13	12	5	45
2016-2017	2	5	1	7	16	5	36
Total	16	16	4	44	78	19	178
Total (%)	9 %	10 %	2 %	25 %	44 %	11 %	100 %

* La somme du nombre de mesures ne correspond pas au nombre de projets, puisqu'un projet peut inclure plusieurs mesures.

Demande(s) :

3.9.1 Veuillez expliquer la raison pour laquelle la somme de la colonne murs hors terre n'est pas de 17. Y-a-t-il des fractions de mesures ? Veuillez préciser et rectifier au besoin.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-10

Référence : ÉNERGIR- Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE233 —Rénovations écoénergétiques, décembre 2018, tableau 17, page 35 :

Juridiction	Organisation	Aide financière	Autres facteurs limitants
Ontario	IESO	Entre 0,1 \$/kWh et 800 \$/kW	Aucun

Demande(s) :

3.10.1 Pour l'IESO, à quel coût par kWh correspond le 800\$ de subvention par kW? Autrement dit quel facteur d'utilisation faut-il supposer?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-11

Référence : ÉNERGIR- Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE233 — Rénovations écoénergétiques, Décembre 2018, tableau 18, page 37, effet de bénévolat.

Demande(s) :

- 3.11.1** Vous affirmez que l'effet de bénévolat n'a pas été réévalué dans la présente étude. Cependant cet effet passe de 12 812 m³ à 0 m³. Veuillez expliquer et rectifier au besoin.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-12

Référence : ÉNERGIR- Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE233 — Rénovations écoénergétiques, Décembre 2018, annexe 1, page 41.

Demande(s) :

- 3.12.1** Le tableau de l'annexe 1 fait référence au programme PE226, c'est une coquille?

D. ÉNERGIR- DOSSIER R-4076-2018, PHASE 2 NOUVELLE ACTIVITÉ DE REGAZÉIFICATION DE GMGNL ET ÉTABLISSEMENT DES COÛTS DE L'UTILISATION DE L'USINE LSR PAR L'ACTIVITÉ NON RÉGLEMENTÉE, PIERCE B-0124, ÉNERGIR-N, DOCUMENT 17

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-13

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0124, Énergir-N, Document 17, tableaux 1 et 2, page 7 :

Tableau 1 Méthode de répartition des coûts reliés à la regazéification			
Activité	Composition des frais de regazéification	Base de calcul du coût unitaire moyen	Quote-part attribuable au client GM GNL
Regazéification Frais fixes	Coûts alloués en fonction de l'allocation directe : <ul style="list-style-type: none"> • Amortissement • Rendement et impôt • Assurances • Autres frais (entretien, matériaux et pièces, etc.) Frais généraux alloués en fonction des ratios d'utilisation (applicable uniquement pour l'exercice 2018-2019 considérant la proposition d'abolition des ratios d'utilisation à la Cause tarifaire 2019-2020 ¹)	Capacité potentielle de regazéification : Maximum entre : (i) Capacité totale des réservoirs moins capacité réservée par le client GM GNL ou (ii) Capacité regazéifiée par l'activité réglementée + Volume regazéifié par le client GM GNL	Demande de GNL regazéifié
Regazéification Frais variables	Électricité Gaz naturel de service	Volume total regazéifié	Demande de GNL regazéifié

Tableau 2 Calcul de la quote-part des coûts de regazéification attribuable au client GM GNL ² Prévision 4/8 2019			
Activité	Coûts totaux de l'activité avec ratio d'utilisation	Calcul du coût unitaire moyen	Quote-part attribuable au client GM GNL
Regazéification Frais fixes	674 k\$	$\frac{674 \text{ k\$}}{(58,6 \text{ } 10^6 \text{ m}^3 - 10,0 \text{ } 10^6 \text{ m}^3) + 8,0 \text{ } 10^6 \text{ m}^3} =$ $1,189 \text{ } \$/\text{m}^3$	$8,1 \text{ } 10^6 \text{ m}^3 \times$ $1,189 \text{ } \$/\text{m}^3 =$ $97 \text{ k\$}$
Regazéification Frais variables	147 k\$	$\frac{147 \text{ k\$}}{3,0 \text{ } 10^6 \text{ m}^3 [\text{daQ}] + 8,1 \text{ } 10^6 \text{ m}^3 [\text{GM GNL}]} =$ $1,315 \text{ } \$/\text{m}^3$	$8,1 \text{ } 10^6 \text{ m}^3 \times$ $1,315 \text{ } \$/\text{m}^3 =$ $107 \text{ k\$}$

Demande(s) :

- 3.13.1** Dans le tableau 2, nous ne retrouvons pas la recherche du maximum entre la partie i du tableau 1-capacité totale des réservoirs moins capacité réservée par le client GM GNL et la partie ii de ce même tableau 1-capacité regazéifiée par l'activité réglementée. Est-ce un oubli? Veuillez rectifier au besoin.
- 3.13.2** Dans le tableau 1, dans le calcul du coût unitaire moyen des frais fixes la capacité regazéifiée par le client GM GNL est $8,0 \cdot 10^6 \text{m}^3$ mais la quote-part attribuable à ce client est de $8,1 \cdot 10^6 \text{m}^3$ alors que pour le calcul du coût unitaire moyen des frais variables la quantité regazéifiée par le client est de $8,1 \cdot 10^6 \text{m}^3$, ce qui est identique à sa quote-part. Veuillez expliquer le $8,0 \cdot 10^6 \text{m}^3$. Veuillez rectifier au besoin.

E. PLANIFICATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS POUR LA GESTION DES ACTIFS, PIÈCE B-0084, ÉNERGIR-K, DOCUMENT 1

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-15

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0084, Énergir-K, Document 1. Tableau 1, page 6, ligne régulateur intérieur :

1. Tableau 1, Page 6 Catégorie Risques
 Plan Pluriannuel Des Investissements
 Projets

	2019 2020 (M\$)	2020 2021 (M\$)	2021 2022 (M\$)	2022 2023 (M\$)	2023 2024 (M\$)	Total (M\$)
Régulateurs intérieurs	1,7	1,7	1,7	4,5	4,5	14,1
Jointes mécaniques	2,5	11,5	11,5	13,0	13,0	51,5
Conduites de gaz traversant un égout (cross bore)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
Vannes à fermeture automatique	0,2	0,5	0,5	0,5	0,5	2,2
Odorisation	0,2	1,0	2,1	2,8	3,0	9,1
Risques non connus à ce jour	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0	6,0
Total	4,7	14,8	15,9	23,9	24,1	83,4
Taux d'inflation utilisé	0,0%	2,0%	1,9%	2,0%	2,0%	
Inflation cumulée	100,0%	102,0%	103,9%	106,0%	108,1%	
Total inflationné	4,7	15,1	16,5	25,3	26,1	87,7

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

Demande(s) :

3.15.1 Vous prévoyez une forte croissance des investissements pour les régulateurs intérieurs dans les deux dernières années du plan. Comment l'expliquez-vous ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-16

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0084, Énergir-K, Document 1. Tableau 2, page 9, ligne 3, MTQ Différents projets et le tableau équivalent du dossier R-4018-2017 :

	2019 2020 (M\$)	2020 2021 (M\$)	2021 2022 (M\$)	2022 2023 (M\$)	Total (M\$)
R-4018-2017, B-0061, page 8 MTMDET-Différents projets	2,0	2,0	2,0	2,0	8,0
R-4076-2018 MTQ-Différents projets	0,6	0,4	0,5	0,5	2,0
Écart	1,4	1,6	1,5	1,5	6,0

Demande(s) :

- 3.16.1** Est-ce que vous pouvez expliquer la chute importante des divers projets du MTQ depuis le dossier R-4018-2017 ?
- 3.16.2** Est-ce une préoccupation pour Énergir ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-17

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0084, Énergir-K, Document 1.
 Tableau 7, page 21

Plan pluriannuel des investissements

Catégorie d'investissements	2019	2020	2021	2022	2023	Total
	2020	2021	2022	2023	2024	
	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)
Risques	4,7	15,1	16,5	25,3	26,1	87,7
Respect des exigences Enjeux clients – capacité hydraulique	18,2	14,0	12,5	16,5	17,4	78,6
Amélioration des actifs	0,1	0,3	0,1	0,5	0,5	1,6
Renforcement du réseau de transmission	26,2	24,8	25,2	28,8	29,4	134,4
	2,3	9,3	8,9	0,0	0,0	20,5
Total	51,5	63,5	63,2	71,2	73,4	322,8
Investissements en développement de réseau	104,0	75,0	76,3	77,7	79,6	333,0
Total	155,5	138,4	139,5	149,0	153,0	735,4

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

Demande(s) :

3.17.1 Est-ce que les investissements de ce tableau représentent des sommes en dollars courants (incluant l'inflation) ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-18

Références :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0084, Énergir-K, Document 1. Tableau 6, page 19, ligne Projets majeurs

PROJETS MAJEURS	31,3	0,2	0,0	0,0	0,0
------------------------	-------------	------------	------------	------------	------------

- ii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0084, Énergir-K, Document 1, page 19, lignes 1-2 :
Voici une brève description des projets majeurs faisant partie des investissements en développement de réseau :

Demande(s) :

- 3.18.1** Est-ce que la terminologie mentionnée dans les deux références : Projets Majeurs fait référence aux mêmes projets ?
- 3.18.2** La référence i) indique que tous les investissements des projets majeurs sont dans la période 2019-2020. Est-ce qu'Énergir confirme que tous les projets seront terminés durant cette période ? Veuillez rectifier au besoin.
- 3.18.3** La référence i) n'indique aucun montant dans la catégorie projet majeurs après 2020. Est-ce qu'Énergir confirme qu'il n'y aura aucun projet majeur après cette date ? Veuillez rectifier au besoin.
-